

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **7 août 2023**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:
Siège #4 - Simon Bissonnette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Gaétan Labrecque, maire suppléant. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier. Monsieur Sébastien Bourget, maire est absent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Gaétan Labrecque, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2023-08-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2023
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de juillet 2023
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Budget 2022 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 31 décembre 2022
 - 5.2 - Appui à la RIBS pour le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 437 000 \$ pour l'acquisition des véhicules
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Adoption du règlement no 08-2023 modifiant les usages dans les zones 22-M et 37-P au plan de zonage du secteur urbain et à l'article 51 portant

sur les types de construction, du règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Damien-de-Buckland

6.2 - Demande du Domaine du Lac Vert à la CPTAQ, appui

6.3 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 3 930 322

6.4 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 426 091

6.5 - Usage résidentiel des lots 3 929 123 et 3 931 147

6.6 - Caractérisation écologique sur le lot 5 165 005

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Travaux de pavage 2023, soumissions

7.2 - Remplacement du ponceau route 279

7.3 - Pannes électriques dans le secteur de la rue Saint-Nicolas

7.4 - Démissions de M. Jean-Philippe Aubin et M. Dominic Thibeault comme employés des travaux publics

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - BBQ du maire 2023

8.2 - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, jeux de pétanque d'intérieur

8.3 - Embauche d'un préposé à l'entretien des installations sportives et récréatives

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

9.4 - Souper-bénéfice 2023 de la municipalité de Saint-Nérée

9.5 - Tournoi de golf des employés de IPL

9.6 - Centre de Vie de Bellechasse

9.7 - Atelier offrir un meilleur choix de milieu de vie pour les personnes aînées

9.8 - Demande d'appui, SAAQ de Saint-Raphaël

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-08-02 3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2023-08-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de juillet 2023

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 130 490.82 \$ et des salaires de 138 021.76 \$ en date du 7 août 2023 pour les dépenses de juillet 2023.

5 - ADMINISTRATION

2023-08-04 5.1 - Budget 2022 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 31 décembre 2022

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2022, daté du 31 décembre 2022, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse comme montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 15 699 \$ de la part de la municipalité en date du 31 décembre 2022. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

2023-08-05 5.2 - Appui à la RIBS pour le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 437 000 \$ pour l'acquisition des véhicules

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland fait partie intégrante de la Régie incendie Bellechasse Sud;

CONSIDÉRANT QUE la RIBS compte regrouper sous sa gestion tous les véhicules nécessaires pour l'opération du service d'incendie regroupé;

CONSIDÉRANT QUE lors de la négociation, les municipalités de Saint-Damien-de-Buckland, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Philémon en sont venues à un accord sur le prix à rembourser aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Line Fradette et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland appuie la demande de règlement d'emprunt de la RIBS au montant de 437 000 \$ pour payer les municipalités de Saint-Philémon et de Saint-Damien-de-Buckland comme convenu lors de l'entente;

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2023-08-06 6.1 - Adoption du règlement no 08-2023 modifiant les usages dans les zones 22-M et 37-P au plan de zonage du secteur urbain et à l'article 51 portant sur les types de construction, du règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Damien-de-Buckland

ATTENDU QU'un projet de construction d'un Centre de la petite enfance a été déposé;

ATTENDU QUE l'érablière sera exploitée au Lac-Vert;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que ces projets sont porteurs d'emplois;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite apporter des modifications à son règlement de zonage pour tenir compte de ces projets;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 juin 2023 et le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et unanimement résolu :

QUE le règlement portant le numéro 08-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2023-08-07 6.2 - Demande du Domaine du Lac Vert à la CPTAQ, appui

CONSIDÉRANT que l'organisme du Domaine du Lac Vert doit s'adresser à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de requérir diverses autorisations à des fins autres que l'agriculture sur l'ancien site de la Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours dans le cadre d'un projet récréotouristique;

Volet 1 Maison Saint-Bernard

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la conversion d'un bâtiment institutionnel bénéficiant de droits acquis (dossier 440417) en un usage commercial dans le but d'exploiter un hôtel de 48 chambres, un restaurant comprenant un service de bar, de billard et une salle de jeux pour enfants, une salle de soins de santé globale (massothérapie, yoga, etc.) un service de location de salles pour la tenue d'événements et de réunions et des bureaux administratifs du domaine, d'une superficie approximative de 1 hectare, correspondant à une partie des lots 3 931 162 et 6 424 749 du cadastre du Québec;

Volet 2 Maison rouge

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire la conversion d'un bâtiment résidentiel bénéficiant de droits acquis (dossier 440408), d'une superficie approximative de 5000 mètres carrés, correspondant à une partie des lots 3 931 162 et 6 424 749 du même cadastre, dans le but de permettre la location à court terme;

Volet 3 Maison blanche

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la conversion d'un bâtiment résidentiel bénéficiant de droits acquis (dossier 440407), d'une superficie approximative de 5000 mètres carrés, correspondant à une partie des lots 3 931 162 et 6 424 749 du même cadastre, afin de permettre la location à court terme;

Volet 4 CPP

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la conversion d'un bâtiment institutionnel bénéficiant de droits acquis (dossier 440409) en un usage commercial afin de permettre la location de chambres individuelles avec cuisinette et salon commun, d'une superficie approximative de 1 hectare, correspondant à une partie des lots 3 931 162 et 6 424 749 du même cadastre;

Volet 5 Fraternité

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la conversion d'un bâtiment institutionnel bénéficiant de droits acquis (dossier 440410) en un usage commercial dans le but de permettre la location occasionnelle du bâtiment pour la tenue d'événements, d'une superficie approximative de 1 hectare, correspondant à une partie des lots 3 931 164, 3 931 166, 3 931 168 et 3 931 170 du même cadastre;

Volet 6 Villa Hélène

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la conversion de l'utilisation institutionnelle bénéficiant de droits acquis (dossier 440411) en un usage commercial afin de permettre la location à court terme (hébergement), d'une superficie approximative de 1 hectare, correspondant à une partie des lots 3 931 164, 3 931 166, 3 931 168 et 3 931 170 du même cadastre;

Volet 7 Garage

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit commerciale, d'une superficie approximative de 1800 mètres carrés, correspondant aux parties des lots 3 931 162 et 6 424 749 du même cadastre, afin de permettre l'entreposage du matériel du domaine;

Volet 8 Grange

L'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie approximative de 2921,5 mètres carrés, correspondant aux parties des lots 3 931 162 et 6 424 749 du même cadastre :

- L'utilisation à une fin récréative dans le but d'aménager le bâtiment d'accueil du club de ski de fond local et de servir de lieu d'entreposage d'équipements du club de VTT;

- L'utilisation à une fin commerciale pour l'exploitation d'un lieu de remisage de véhicules en hiver et une salle de réception pour la tenue d'événements spéciaux extérieurs;

Volet 9 Location d'embarcations

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit récréative, d'une superficie approximative de 1000 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 3 931 162 du même cadastre. Le demandeur désire installer un service de location d'embarcations s'adressant au public;

Volet 10 Sentier multifonctionnel (randonnée pédestre, raquette et ski de fond)

L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire l'aménagement d'un sentier multifonctionnel dédié à la randonnée pédestre, à la raquette et au ski de fond, d'une superficie approximative de 3,44 hectares, correspondant à une partie des lots 3 931 148, 3 931 157, 3 931 158, 3 931 159, 3 929 160, 6 424 748, 6 424 749, 3 931 162, 3 931 163, 3 931 164, 3 931 166, 3 931 167 et 3 931 169 du même cadastre;

CONSIDÉRANT que les utilisations demandées sur le site seront implantées à l'intérieur de bâtiments faisant l'objet de droits acquis en lien avec l'utilisation autre qu'agricole ou des aménagements présents à l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- le site est de moindre impact pour l'agriculture étant donné que les activités visées se déroulent exclusivement à l'intérieur des bâtiments existants bénéficiant de droits acquis;
- le site visé offre un potentiel agricole variant de moyen à faible;
- les lots voisins sont occupés par un boisé et des terres agricoles;
- il n'y a pas d'établissements de production animale dans les environs susceptibles d'être affectés par une autorisation;
- une autorisation n'aurait aucune conséquence négative sur l'agriculture;
- l'homogénéité de la communauté agricole ne serait pas impactée étant donné qu'il s'agit de conversions et d'ajouts d'utilisations à l'intérieur des bâtiments existants bénéficiant de droits acquis;

CONSIDÉRANT qu'il y a des espaces hors de la zone agricole pour des fins récréotouristiques, mais que ces espaces ne sont pas de superficie suffisante pour la réalisation du projet, et que la réalisation du projet hors de la zone agricole aurait pour conséquence de le dénaturer;

CONSIDÉRANT que le projet récréotouristique soumis représenterait un apport économique des plus intéressants pour la municipalité et la région;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal appui la demande soumise par le Domaine du Lac Vert.

2023-08-08 6.3 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 3 930 322

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 3 930 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse ayant une superficie de 8 568 pieds carrés à Mme Malak El Allaki suivant la « promesse d'achat-vente d'immeuble » signée.

QUE ladite vente soit faite pour le prix de 2.95 \$ le pied carré, soit pour une contrepartie totale de vingt-cinq mille deux cent soixante-seize dollars (25 276.00 \$) plus les taxes applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

2023-08-09 6.4 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 426 091

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 6 426 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse ayant une superficie de 14 277 pieds carrés à monsieur Serge De Varennes suivant la « promesse d'achat-vente d'immeuble » signée.

QUE ladite vente soit faite pour le prix de 2.60 \$ le pied carré, soit pour une contrepartie totale de trente-sept mille cent vingt dollars (37 120.00 \$) plus les taxes applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

2023-08-10 6.5 - Usage résidentiel des lots 3 929 123 et 3 931 147

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 79, route Saint-Gérard (dont les lots 3 929 123 et 3 931 147) désirent déposer une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QU'une partie de la propriété (chemin d'accès) est localisée dans la zone protégée par la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE la demande à la CPTAQ vise un chemin d'accès (pour des fins forestière et résidentielle) pour se rendre entre autres dans le périmètre urbain pour accéder à une future résidence (usage résidentiel);

CONSIDÉRANT QU'une seule résidence sera construite sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE certains terrains sont disponibles sur le territoire de notre municipalité locale en périmètre urbain et en îlot déstructuré (article 58.2 de la LPTAA), cependant ceux-ci n'ont pas la superficie désirée pour la nature du projet du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'ajoutera pas de contrainte à l'agriculture étant donné que la résidence sera localisée dans le périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil est d'accord avec la demande qui sera déposée à la CPTAQ;

QUE le nouveau propriétaire ait son propre puits et sa propre installation septique et ne sera pas desservi par les services municipaux;

QUE la présente résolution remplace la résolution 2023-03-11.

2023-08-11 6.6 - Caractérisation écologique sur le lot 5 165 005

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a presque que plus de terrain de disponible dans son secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est important d'avoir des terrains disponibles dans son secteur résidentiel pour favoriser le développement du milieu;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Drouin, directeur général a demandé des offres de services pour la caractérisation écologique sur le lot 5 165 005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la firme « WSP » pour le mandat concernant les services professionnels pour une caractérisation écologique du lot 5 165 005 pour un montant budgétaire de 8 434 \$ excluant les taxes.

7 - SERVICE PUBLIC

2023-08-12 7.1 - Travaux de pavage 2023, soumissions

CONSIDÉRANT QUE notre directeur général a procédé au processus d'appel d'offres pour les travaux de pavage 2023;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) compagnies spécialisées ont déposé une offre dans le délai imparti, soit le vendredi 7 juillet 2023, 11 heures;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions variaient entre 137,92 \$ et 190.86 \$ la tonne métrique incluant les taxes pour 3 000 tonnes de béton bitumineux ESG-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Les Entreprises Lévisiennes Inc. » de Lévis pour les travaux de pavage 2023 spécifiés au bordereau de

soumission 2023 et au cahier des charges pour un montant de 413 760.00 \$ taxes incluses.

7.2 - Remplacement du ponceau route 279

Le ministère des Transports va privilégier l'utilisation de feux de signalisation pour la gestion de la circulation sur le chemin de détour (rue Commerciale et rue Saint-Albert). Aucune acquisition ou location de terrain ne sera nécessaire de la part de la Municipalité. Les travaux de remplacement du ponceau sur la route 279 devraient être d'une durée de 16 semaines.

7.3 - Pannes électriques dans le secteur de la rue Saint-Nicolas

Un ingénieur électrique d'Hydro-Québec a analysé le réseau qui alimente ce secteur versus ceux alimentés par le poste de Saint-Lazare. Il juge que si on réalise ce transfert de charge, les chutes de tension deviennent trop importantes. Il propose cependant une alternative qui pourrait aider dans certaines situations à rétablir le service plus rapidement, soit d'automatiser un interrupteur existant R4Z9A. Ainsi, l'opérateur du CED aura l'option de le manœuvrer à distance pour transférer temporairement sur la ligne LAZ 232 les clients de Saint-Damien alimentés par ARM 238, lorsque c'est avantageux.

2023-08-13 7.4 - Démissions de M. Jean-Philippe Aubin et M. Dominic Thibeault comme employés des travaux publics

CONSIDÉRANT les départs de M. Jean-Philippe Aubin et M. Dominic Thibeault comme employés des travaux publics de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les remplacer afin que le service des travaux publics ne soit pas pénalisé et que les travaux d'entretien ne soient pas ralentis par le manque de ressources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte les démissions de M. Jean-Philippe Aubin et M. Dominic Thibeault.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - BBQ du maire 2023

L'édition 2023 du BBQ du maire aura lieu le 26 août prochain, au terrain municipal des loisirs.

2023-08-14 8.2 - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, jeux de pétanque d'intérieur

CONSIDÉRANT que la Municipalité est admissible au programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT les objectifs principaux de ce programme sont, entre autres, de promouvoir le bénévolat auprès des aînés et de fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des aînés s'impliquent activement dans la pratique de la pétanque l'été;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de la FADOQ ont de l'intérêt à s'impliquer dans un projet d'acquisition de jeux de pétanque d'intérieur afin de permettre aux aînés la pratique de leur activité durant toute l'année;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement pourra être utilisé par les aînés de Bellechasse Sud;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité de l'équipement, cela permettra d'aller tenir des activités intergénérationnelles dans les écoles, lors d'événements communautaires extérieurs et dans les résidences pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit soutenir et encourager l'élan bénévole autour de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland dépose une demande d'aide financière au montant de 23 730 \$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour l'achat de trois (3) jeux de pétanque d'intérieur.

2023-08-15 8.3 - Embauche d'un préposé à l'entretien des installations sportives et récréatives

ATTENDU QUE la Municipalité est la recherche d'un préposé à l'entretien des installations sportives et récréatives;

ATTENDU QUE notre coordonnatrice des installations sportives et récréatives a procédé à la recherche de candidats pour combler ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme M. Guillaume Fournier comme préposé à l'entretien des installations sportives et récréatives pour la saison 2023-2024.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

Les travaux de réfection du kiosque avancent bien. Les travaux d'aménagement des jeux vont débuter dans la semaine du 14 août. En ce qui concerne le bâtiment de services, nous sommes toujours dans l'attente des plans des professionnels. Pour terminer, une rencontre a eu lieu avec un fournisseur pour la fontaine du lac, certains détails restent à finaliser.

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

La coupe de bois est toujours en cours. Une problématique de castors est survenue lors de la construction du chemin qui servira au transport du bois. Le conseil d'administration est en attente de la réponse de la CPTAQ concernant les usages sur le site du Domaine du Lac Vert. Pour terminer, la direction du DLV prendra en charge la location du local de Skimont pour la période estivale. Ce local peut accueillir une vingtaine de personnes.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

Rien de nouveau dans ce dossier.

2023-08-16 9.4 - Souper-bénéfice 2023 de la municipalité de Saint-Nérée

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux cartes pour le Souper-bénéfice de Saint-Nérée au montant de 140 \$.

9.5 - Tournoi de golf des employés de IPL

Le conseil n'accordera pas d'aide financière à cette demande.

2023-08-17 9.6 - Centre de Vie de Bellechasse

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 100 \$ pour le 35e anniversaire du Centre de Vie de Bellechasse.

9.7 - Atelier offrir un meilleur choix de milieu de vie pour les personnes âgées

Dans le cadre de la Politique Familles et Aînés, la MRC invite les élus, directeurs généraux et tous autres partenaires à l'atelier de formation : Offrir un meilleur choix de milieu de vie pour les personnes âgées qui se tiendra le 27 septembre 2023 à 19 heures à Saint-Lazare de Bellechasse.

2023-08-18 9.8 - Demande d'appui, SAAQ de Saint-Raphaël

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël réalise une démarche auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

ATTENDU QU'il est important de maintenir un tel service de proximité pour tous les citoyens du sud de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil appuie la municipalité de Saint-Raphaël dans sa démarche auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Espace de rangement pour les meubles de HANA.

Espace pour les activités du Centre de Vie de Bellechasse (salle académique).

2023-08-19 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 35.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens

de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier